

LA PROFESSION D'ENSEIGNANT(E) EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE : PERSPECTIVES POLITIQUES A COURT TERME

Julien NICAISE

Service de Pédagogie Expérimentale

ULg

La profession et le métier d'enseignant(e) occupent aujourd'hui une place sérieuse au sein des différentes propositions et revendications en matière d'éducation et d'enseignement des principaux partis politiques francophones. Gérée de manière assez discrète depuis les mesures de rationalisation et de restrictions budgétaires annoncées à l'été 1995 et les conséquences qui suivirent, cette question a refait, directement ou indirectement, l'actualité médiatique à de nombreuses occasions ces derniers mois. Ainsi, depuis les élections de juin 1999 et la formation du gouvernement dit «arc-en-ciel³⁶», la formation initiale et la formation continue des enseignants ont été réorganisées et des thèmes d'importance (financement de la Communauté française, augmentation barémique, pilotage du système éducatif, rapprochement des réseaux d'enseignement, statut du directeur, aide administrative dans les établissements scolaires, limitation des devoirs à domicile, accueil extra-scolaire, évaluations externes communes à l'ensemble des réseaux d'enseignement, etc.), longtemps délaissés, voir même inexplorés jusque là, sont désormais envisagés plus systématiquement. Dans le même temps, les consultations directes et à large échelle sur la manière dont les enseignants envisagent certains aspects de leur profession se sont également multipliés (notamment CRAHAY et DONNAY, [2002], GERESE, [2003], VAN CAMPENHOUDT & AL., [2004]). De là, l'éventuelle continuité dans le traitement de certains de ces thèmes dans un avenir proche touchera inévitablement la profession dans son ensemble. Parallèlement, pour les enseignants et les futurs enseignants potentiels, cette influence des considérations et des choix opérés par la sphère politique sur le fait de choisir, de quitter, de rester ou de revenir au sein de la profession, demeure et demeurera indéniable.

Logiquement, si certaines similitudes, sur le plan idéologique ou pratique, se dégagent des positions soutenues par les partis politiques francophones au sein de leurs programmes électoraux, des divergences, parfois profondes, apparaissent tout autant. Les conclusions opérées sur le système éducatif et les objectifs définis par chacun peuvent différer, tout comme les moyens envisagés et mobilisables³⁷. Ce constat est d'autant plus vrai tant le sujet de l'enseignement est source de nombreuses contradictions, certaines étant antérieures à la constitution de l'Etat belge lui-même. De plus, les matières relevant de l'enseignement et de l'éducation étant par essence profondément «généralistes³⁸» et «médiatiques», l'engouement qu'elles suscitent auprès des partis politiques en est rendu encore plus compréhensible. En témoigne notamment le paradoxe qui s'est présenté lors des élections législatives fédérales de mai 2003, à savoir le fait que les partis politiques francophones, du moins les principaux, ont traité abondamment de ce sujet, pourtant communautarisé depuis plus de dix ans et pour lequel, hormis les quelques matières citées à l'article 127 de la Constitution, les compétences de l'état fédéral sont nulles.

³⁶ Coalition tripartite entre le Parti socialiste, la fédération prl-fdf-mcc et le parti ecolo. C'est la première formation d'un gouvernement sans participation des sociaux-chrétiens depuis 1958.

³⁷ Ces dissemblances ne sont pas toujours aisément appréhendables. Les inévitables «annonces prématurées» mais également, plus simplement, la participation à un gouvernement de coalition exigeant de satisfaire, minimum *minimumorum*, les différents partis politiques le constituant, sont sans doute responsables partiellement de cet état de fait.

³⁸ Les enseignements obligatoire et non-obligatoire de la Communauté française, réservoir de voix potentielles sans précédent, réunissent, en personnel, approximativement 120.000 équivalents temps pleins (enseignants et autres) ainsi que 1.150.000 élèves et étudiants au sein de 3000 établissements d'enseignement (Ministère de la Communauté française et etnic, [2003]).

Les élections législatives de juin 2003 sont donc l'occasion, via une analyse des programmes électoraux des partis politiques, de passer en revue les différentes prises de positions³⁹. Elles permettent également de soulever la double question de l'influence de ces programmes sur le vote des électeurs ainsi que le «respect» des affirmations et propositions qui y sont faites par chaque parti politique lorsqu'il a intégré la coalition gouvernante. Ainsi, par exemple, outre les félicitations mutuelles pour le «refinancement» de la Communauté française (accords du Lambermont, conclus le 16 octobre 2000 et le 23 janvier 2001) et pour la planification budgétaire des marges financières dégagées par celui-ci (accord de la Saint-Boniface, conclu le 5 juin 2001), il se dégagait différents sujets de consensus entre les quatre principaux partis politiques francophones pour les élections législatives fédérales du 18 mai 2003 (Parti socialiste, 2003; Mouvement réformateur, 2003; Ecolo, 2003; Centre démocrate humaniste, 2003). Notamment :

- la question de la «revalorisation» du statut des enseignants et l'amélioration de leurs conditions de travail;
- l'établissement d'un seul ministère, et donc la nomination d'un seul ministre compétent pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire (hormis pour le MR et ECOLO⁴⁰);
- l'évaluation des «réformes» dans l'enseignement dans leur ensemble (hormis pour le MR);
- la redéfinition du processus général d'orientation des élèves, notamment en mettant en avant les «projets personnels» de ceux-ci;
- l'élargissement des partenariats entre les établissements scolaires au sein d'une même zone géographique, et ce, au-delà de leur réseau d'appartenance;
- la «revalorisation» de l'enseignement technique et professionnel;
- le renforcement des actions des centres psycho-médico-sociaux (CPMS);
- le renforcement des différents processus visant à garantir l'hétérogénéité, la différenciation et les discriminations positives en général (hormis pour le MR);
- la lutte contre la violence scolaire (hormis pour ECOLO);
- le renforcement de l'enseignement en alternance (hormis pour le PS);
- l'organisation de cours de philosophie ou de religions comparées (hormis pour le CDH).

Une telle harmonisation sur ces questions peut laisser entrevoir que, quelle que soit la coalition qui sortira vainqueur des prochaines élections, les partis politiques gouvernants pourraient les traiter si, entre autres, du temps, des moyens financiers et des accords avec les différents partenaires peuvent être dégagés. Bien sûr les points de discordance ou du moins de «non-convergence», sont eux aussi nombreux. Les partis politiques ne manquent pas non plus de rappeler, au sein de leur programme, les thèmes qui leur sont chers, voir spécifiques. Il s'agit par exemple du thème de la famille et de la défense particulière du réseau libre d'enseignement pour le CDH, de l'hétérogénéité au sein des établissements scolaires et de la réorganisation des étapes de la scolarité pour ECOLO, du refus de la marchandisation de l'enseignement et de la simplification du système éducatif pour le PS, de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et de la restauration du «sens de l'effort» chez les élèves pour le MR. Les programmes électoraux que les partis politiques développeront dans la perspective des prochaines élections ne manqueront sans doute pas de clarifier un peu plus les positions de chacun...

³⁹ La première phase de cette recherche a porté sur une analyse thématique et discursive détaillée des matières d'éducation au sein des programmes électoraux des différents partis politiques francophones pour les élections législatives fédérales de mai 2003. Elle se poursuit aujourd'hui sur base des prochaines élections législatives régionales et européennes de juin 2004. Une partie des résultats seront notamment publiés par le Centre de recherche et d'information socio-politiques (crisp) dans le courant du premier semestre de l'année 2004.

⁴⁰ Le fait qu'un sujet ne figure pas au sein du programme électoral d'un parti pour les élections législatives fédérales ne signifie pas qu'il est indifférent à la question et encore moins qu'il est opposé aux positions exprimées par les autres partis politiques. C'est au sein du programme électoral qui sera développé pour les élections législatives régionales de juin 2004 que ce sujet trouvera tout son sens.

Bibliographie

CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE, [2003]

Place à l'humain, Bruxelles, Centre démocrate humaniste.

CRAHAY M. ET DONNAY J., [2002]

Où en sont les écoles dans la mise en place du décret relatif à la promotion d'une école de la réussite ? Liège, Service de pédagogie théorique et expérimentale, Université de Liège et Département éducation et technologie, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

ECOLO, [2003]

Programme élections 2003. Education – Résumé. Bruxelles : Ecolo.

GROUPE EUROPÉEN DE RECHERCHE SUR L'ÉQUITÉ DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS (GERESE) [2003].

L'équité des systèmes éducatifs européens. Un ensemble d'indicateurs. Liège, Service de pédagogie théorique et expérimentale, Université de Liège.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ENTREPRISE PUBLIQUE DES TECHNOLOGIES

NOUVELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ETNIC) [2003]

L'enseignement en chiffres 2002-2003. Bruxelles, Ministère de la communauté française et ETNIC.

MOUVEMENT RÉFORMATEUR [2003]

La vision et le programme des réformateurs. Bruxelles, Mouvement réformateur.

PARTI SOCIALISTE [2003]

Projet PS 2003. Bruxelles : Parti socialiste.

VAN CAMPENHOUDT L. & AL. [2004]

La consultation des enseignants du fondamental. Rapport réalisé à la demande de Jean-Marc Nollet, Ministre de l'Enfance et de l'Enseignement fondamental de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Bruxelles, Centre d'études sociologiques, Facultés universitaires Saint-Louis.

Pour obtenir plus d'informations sur cette communication :
julien.nicaise@ulg.ac.be